

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du jeudi 18 décembre 2025**

Délibération n°204_251218

Dénomination du parc de la SIDR Pont Neuf – Place « Bamba Kreol » en hommage à Hermann Viramdriken.

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 décembre à dix-sept heures trente, sur convocation individuelle en date du 12 décembre 2025, dématérialisée et affranchie le 12 décembre 2025, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Louis se sont réunis à la salle d'honneur de la Mairie de La Rivière sous la présidence de Madame M'DOIHOMA Juliana, Maire.

Conseillers			
Présents	Absents représentés		Absents
	Absents	Procuration donnée à	
Mme Juliana M'DOIHOMA M. Sylvain ARTHEMISE Mme Yannicke SEVERIN Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN M. Imran HATTEEA Mme Dominique Manuela AMAZINGOI-RIVIERE M. Jérémy TURPIN Mme Marie Ludivine IMACHE M. Jean Michel FLORENCY Mme Marie Françoise GASTRIN M. Romain GIGANT Mme Marie Corinne ROCHEFEUILLE M. Jean Hugues GERARD M. Mickaël Gérard CHAMAND' Mme Flora AUGUSTINE-ETCHEVERRY M. Bruno BEAUVAL Mme Claudie TECHER Mme Camille CLAIN M. Hanif RIAZE Mme Linda MANENT Mme Stéphanie JONAS-SOORIAH M. Georges Marie NAZE M. Brice GOKALSING-POUPIA Mme Agnès DORESSAMY TAYLLAMIN Mme Eliana Marie Eloïse NARCISSE	M. René Claude MARIMOUTOU Mme Marie Julie DIJOUX Mme Marie Joëlle JOVET M. Thibaud CHANE WOON MING	M. Jérémy TURPIN Mme Stéphanie JONAS-SOORIAH Mme Agnès DORESSAMY TAYLLAMIN M. Sylvain ARTHEMISE	M. Jean François PAYET M. Eric FONTAINE M. Bernard MARIMOUTOU M. Jean Pascal MANGUE M. Claude Henri HOARAU Mme Marie Ida HAMOT-RICHAUVET M. Roger Marie Joël ARTHEMISE M. Philippe RANGAMA Mme Sitina Sophie SOUMAÏLA M. Olivier LAMBERT Mme Florence HOARAU-ROUGEMONT M. Alix GALBOIS Mme Brigitte PAYET M. Louis Bertrand GRONDIN M. Cyrille HAMILCARO Mme Raïssa MAILLOT

'N'a pas pris part à la présentation et au vote de la délibération n°205 et s'est retiré de la salle des délibérations en amont.

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2025**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Romain GIGANT a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire

	Conseillers présents	Conseillers absents et représentés	Conseillers absents de la salle lors du vote	Conseillers n'ayant pas pris part au vote	Nombre de votants		
					Pour	Contre	Abst
Pour les délibérations n°180 à 204	25	4	16	0	29	0	0
Pour la délibération n°205	24 ^A	4	17	0	28	0	0
Pour la délibération n°206	25	4	16	0	Prend acte		

Conformément à l'article L2131-11 du CGCT aménageant les règles de calcul de quorum dans les assemblées délibérantes pour en décompter les élus soumis aux obligations de dépôt, le quorum est abaissé pour les délibérations identifiées.


^A Monsieur Mickael CHAMAND n'était pas présent dans la salle des délibérations et n'a pas pris part au vote de la délibération n°205

Madame le Maire certifie qu'un extrait de délibération ci-contre a été affiché en Mairie de Saint-Louis et publié sur le site de la mairie.

La Maire,



Juliana M'DOIHOMA
Juliana M'DOIHOMA

	Conseil municipal - Séance du 18 décembre 2025 Délibération n°204_251218	Pôle : Proximité et citoyenneté
	Dénomination du parc de la SIDR Pont Neuf – Place « Bamba Kreol » en hommage à Hermann Viramdriken	Direction de La Vie Associative et du Développement Local
		Service : Proximité et éducation Populaire

I - PREAMBULE

Zarboutan du maloya à Saint-Louis, Monsieur Hermann Viramdriken est né le 30 novembre 1958 à Saint-Louis, dans le quartier de Pont Neuf.

« *Bamba Kréol* » de son surnom, n'a pas suivi un parcours scolaire classique, s'arrêtant à l'école primaire, comme beaucoup de sa génération. Aîné d'une fratrie de six enfants, il s'occupait de ses frères et sœurs pendant que sa mère travaillait comme femme de ménage. Protecteur et aimé de toute sa famille, il était comme un deuxième père pour ses proches.

De confession tamoule, Monsieur Viramdriken était un fervent croyant et pratiquant : il pratiquait notamment la marche sur le feu, dans le temple de son grand-père, situé dans le quartier même de Pont Neuf.

Son nom de famille, « Viramdriken », est en réalité une petite coquille administrative. En effet, à l'origine, la famille porte le nom « Viranaïken », originaire de Piton Saint-Leu, comme son père Jules Viranaïken, surnommé « Velou », et sa mère Joséphine Mangué.

La musique et, plus précisément, le maloya ont été pour lui une véritable échappatoire, au-delà même de la passion qu'il avait pour cet art traditionnel.

Dès l'âge de 10 ans, il s'est immergé dans cet univers musical. Avec son oncle Frank Mangué, il a co-fondé la troupe « Bamba Kréol » dans les années 70, un groupe qui a marqué la scène locale, avec l'album emblématique « *Bourbon Maloya* ».

Leur passion les a aussi amenés à enregistrer une cassette sous le label « *Lantant Maloya* », ainsi que « *Pilé Compères* » en 1989, témoignant de leur engagement et de leur talent.

Il partageait la musique avec son frère Dominique, tout en étant entouré de ses quatre sœurs. Sa vie familiale était riche et chaleureuse, reflet de son caractère profondément attachant.

Employé communal à la mairie de Saint-Louis, Monsieur Viramdriken a été gardien du gymnase de Roches Maigres, puis agent d'entretien à l'école Desforges Boucher, pour terminer sa carrière professionnelle au service environnement.

Sociable, généreux et passionné par la musique, Hermann « Bamba » Viramdriken a été emporté par la maladie le 20 Décembre 2016.

La date de sa disparition apparaît comme un symbole pour ce zarboutan du maloya, puisqu'il avait pour habitude d'organiser tous les 20 décembre un kabar traditionnel, sur le site même du parc de la SIDR Pont Neuf.

Ce parc qui accueille aujourd'hui les activités de proximité du quartier a connu une opération de réhabilitation en 2022, notamment au niveau du kiosque au travers d'un projet associatif.

Dans les mois à venir, ce site va connaître une profonde mutation. Des travaux d'aménagement seront réalisés au premier trimestre 2026 pour accueillir une aire de jeux pour les familles de ce secteur.

Hermann Viramdriken a laissé derrière lui un héritage musical et humain précieux. Sa vie, marquée par la passion, la famille et la musique, continue d'inspirer ceux qui l'ont côtoyé.

Plus qu'un artiste, il était une âme chaleureuse, un frère, un oncle, un ami, dont la lumière ne s'est jamais éteinte.

II - DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il est important de marquer la mémoire de Saint-Louis par la reconnaissance des personnes qui ont fait vivre et vibrer les quartiers

Considérant l'intérêt de dénommer le parc de jeux, notamment celui du quartier de la SIDR Pont-Neuf,


Considérant la personnalité de Monsieur Hermann Viramdriken dit « Bamba Kréol » et l'héritage de ce « zarboutan » du maloya reconnu du territoire.


Sur proposition de la Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : De dénommer le parc de la SIDR Pont-Neuf, en hommage à Hermann Viramdriken : « Place Bamba Kréol »

Article 2 : De donner tous pouvoirs à Madame Le Maire ou l'élu (e) délégué (e) pour signer les actes à intervenir.

Vote : 29 pour

La Maire,

Juliana M'DOIHOMA



**Le présent document est certifié exécutoire
Etant transmis en Sous-Préfecture le
Et publié le**